



LA PRESSE A BESOIN D'UN SYSTÈME COOPÉRATIF DE DISTRIBUTION AVEC LES SALARIÉS DES NMPP

L'annonce du plan « Défi 2010 », lors du Comité central d'entreprise des NMPP qui s'est tenu le 13 novembre dernier, a confirmé les craintes que nous avons quant à l'avenir du système coopératif de distribution et celui de ses salariés.

Face à cette attaque d'envergure de la Direction générale des NMPP qui applique les décisions de son Conseil de gérance, le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite (SGLCE) a voulu donner un premier avertissement en appelant à un arrêt de 24 heures, le mardi 20 novembre, dans la profession. Cette action, menée avec succès, n'est pas un mouvement d'humeur mais bien une réponse à la hauteur des enjeux.

En effet, ce plan programme la fin d'un système coopératif de distribution de la presse qui, jusqu'à ce jour, a permis à toute publication (quotidien ou périodique) d'être distribuée et diffusée d'une manière impartiale et égalitaire, selon les principes de la Loi Bichet. Dans le même temps, la Direction générale des NMPP entend se débarrasser de ses salariés sous le prétexte de la mise en place d'une nouvelle logistique « incontournable ».

La Direction générale des NMPP se vante d'un plan « soft ». Pas de licenciements secs et des départs anticipés dès 55 ans. Cependant, elle oublie de dire que plus de 50 % des effectifs ont déjà disparu ces dernières années pour répondre aux exigences des éditeurs. Aujourd'hui, elle veut remettre en cause le statut des ouvriers pour soi-disant dégager des ressources financières, alors que les coûts de sous-traitance ont encore augmenté de 17 % en 2006 !

Assez ! L'éradication des ouvriers des messageries et de leur syndicat serait une autoroute pour le Groupe Lagardère mais une impasse pour de nombreux éditeurs qui auraient à payer un droit de péage exorbitant.

La Direction générale se garde bien de dire ce que sera le devenir des publications qui ne répondront pas aux nouveaux critères de distribution. Le SGLCE demande donc à celle-ci une réunion afin d'évoquer les problèmes qu'engendre ce plan et de fixer le cadre des négociations.

Dès à présent, notre syndicat exige des garanties sur les points suivants :

- **maintien de tous les statuts contractuels des salariés NMPP,**
- **maintien d'un centre de traitement de publications dédié aux NMPP de niveau 1 dont l'exploitation doit être assurée par les ouvriers, employés et cadres des NMPP,**
- **maintien des Agences régionales des Messageries (ARM) pour effectuer le traitement des quotidiens en province.**

Le SGLCE est ouvert à toute négociation sérieuse, si toutefois la Direction générale des NMPP ne s'arc-boute pas sur un projet néfaste pour la distribution de la presse.

Des bruits font état de négociations secrètes et d'accords déjà conclus. Doit-on s'étonner de ces rumeurs colportées par des personnes qui ont un intérêt tout particulier à semer le trouble et à sceller, une fois pour toutes, le sort des salariés des messageries avec leur organisation syndicale ?

Pour le SGLCE, tout doit être clair. Pas d'emphase, mais des propositions concrètes à débattre avec les salariés concernés au premier chef.

Eu égard aux enjeux, nous souhaitons ouvrir un débat lors d'une assemblée dans le centre de publications de Combs-la-Ville **avec toutes les personnes pour qui le système coopératif de distribution doit être défendu avec ses salariés à statut.**

Débattons franchement en toute sérénité et réagissons dans l'unité face au défi patronal !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MARDI 27 NOVEMBRE 2007, À 11 h 00
AU CENTRE DE COMBS-LA-VILLE

Paris, le 22 novembre 2007